

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 NOVEMBRE 2021

04-Objet : ATTRIBUTION DE COMPENSATION : FIXATION LIBRE ET REVISION

N° Ordre : DE-090-2021

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux Finances

Nomenclature : 7.10.3 – Finances locales – divers - autres

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fieux, après convocation du 03 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 03),

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU (présente à compter du point 03), Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE

Pompiéy : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : -

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRE à M. Ludovic BIASOTTO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Michel SABATHIER

Membre absent excusé (5) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Pompley : M. Jean-Pierre SUAREZ

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent non excusé (1) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 47

Absents : 11

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DE-161-2019 du 26 décembre 2019 instaurant la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le 1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la possibilité de fixer librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;

Vu le dernier rapport de la CLECT du 22 septembre 2020 et son point 2 portant sur l'évaluation de droit commun ;

Vu la délibération DE-003-2021 du 27 janvier 2021 approuvant le montant des attributions de compensation provisoires ;

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Une révision libre des attributions de compensation ne s'effectue pas systématiquement à la suite d'un transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Dans la mesure où il n'y a pas de transfert de charges, la CLECT n'a pas obligation de se réunir et n'est donc pas tenue d'établir un nouveau rapport. Les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes fixant librement les nouveaux montants d'attribution de compensation doivent cependant viser le dernier rapport remis par la CLECT lors du dernier transfert de charges ayant eu lieu entre l'EPCI et ses communes membres. Il s'agit en l'occurrence du rapport visé ci-dessus.

Néanmoins, et dans un souci de transparence, la CLECT s'est réuni le 27 octobre afin d'entériner les propositions de révisions.

A défaut d'accord de la commune concernée quant à la proposition de montant révisé librement par la communauté de communes, le montant de l'attribution ne varie pas et n'empêche pas l'évolution des attributions des autres communes concernées par la révision.

La proposition de révision des attributions de compensation porte sur 3 points :

- 1- **Mutualisation des missions d'archiviste et de mise en place des normes d'archivage ainsi que l'accompagnement sur la mise en place du nouveau RGPD.**
- 2- **Participation aux frais de transport des sorties scolaires (détail annexé)**
- 3- **Participation aux travaux de voirie (détail annexé)**

L'intégration de ces motifs de révision libre porte le niveau d'attributions de compensation à verser aux communes à 3 063 248.33 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'approuver** la révision libre des attributions de compensation conformément au tableau annexé,
- ▶ **De demander aux communes intéressées de prendre une délibération concordante d'ici le 31 décembre 2021.**

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 (revision libre)

COMMUNE	Montant au 31 décembre 2019	Mise à disposition agent pour missions d'archiviste et en mise en place du RGPD	Participation aux frais de transport des sorties scolaires	Participation aux travaux de voirie de compétence intercommunale	Montant attribution de compensation 2021
ANDIRAN	46 151 €	- 149,01 €			46 001,99 €
BARBASTE	106 803 €	- 1 026,08 €			105 776,92 €
BRUCH	96 275 €	- 512,36 €			95 762,64 €
BUZET-SUR-BAISE	359 417 €	- 882,51 €	90,00 €	- 3 248,75 €	355 375,74 €
CALIGNAC	20 521 €	- 337,49 €			20 183,51 €
ESPIENS	11 825 €	- 257,20 €			11 567,80 €
FEUGAROLLES	160 070 €	- 669,54 €	113,75 €		159 514,21 €
FIEUX	5 666 €	- 237,47 €		- 583,20 €	4 845,33 €
FRANCESCAS	96 823 €	- 511,68 €			96 311,32 €
FRECHOU	2 746 €	- 151,05 €			2 594,95 €
LAMONTJOIE	25 887 €	- 355,86 €			25 531,14 €
LANNES	3 143 €	- 253,80 €			2 889,20 €
LASSERRE	821 €	- 50,35 €			770,65 €
LAVARDAC	310 887 €	- 1 527,56 €			309 359,44 €
MEZIN	171 933 €	- 1 085,96 €		- 1 085,95 €	169 761,09 €
MONCAUT	18 380 €	- 424,59 €		- 2 277,66 €	15 677,75 €
MONCRABEAU	23 439 €	- 494,67 €			22 944,33 €
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	12 403 €	- 417,78 €	95,00 €		12 080,22 €
MONTESQUIEU	60 125 €	- 528,69 €			59 596,31 €
MONTGAILLARD	6 198 €	- 124,52 €			6 073,48 €
NERAC	1 373 255 €	- 4 693,59 €		- 25 784,87 €	1 342 776,54 €
NOMDIEU	3 930 €	- 169,43 €			3 760,57 €
POMPIEY	5 603 €	- 152,42 €			5 450,58 €
POUDENAS	15 678 €	- 173,51 €	139,50 €		15 643,99 €
REAUP-LISSE	17 030 €	- 410,98 €			16 619,02 €
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	22 002 €	- 232,71 €			21 769,29 €
SAINT-PE-SAINT-SIMON	2 198 €	- 143,57 €		- 452,64 €	1 601,79 €
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	7 119 €	- 171,47 €			6 947,53 €
SAUMONT	4 476 €	- 174,19 €			4 301,81 €
SOS	48 341 €	- 455,89 €		- 5 300,00 €	42 585,11 €
THOUARS-SUR-GARONNE	1 728 €	- 145,61 €			1 582,39 €
VIANNE	69 959 €	- 695,40 €		- 4 740,85 €	64 522,75 €
XAINTRAILLES	13 308 €	- 283,06 €	44,00 €		13 068,94 €
TOTAL	3 124 140 €	- 17 900,00 €	482,25 €	- 43 473,92 €	3 063 248,33 €

Annexe : Participation aux frais de transport des sorties scolaires

FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2020-2021						
Commune	Objet du transport	Date du transport	Frais	Eligible O/N	Montant octroyé	Montant octroyé
Buzet-sur-Baise	Cap Cauderoue	04/07/2021	130 €	- €	- €	- €
	Brugnac - Chaudron magique	25/06/2021	240 €	- €	- €	- €
	Aiguillon - Cinema	03/06/2021	90 €	90,00 €	45,00 €	45,00 €
Bruch	Aiguillon - Cinema	28/05/2021	90 €	90,00 €	45,00 €	45,00 €
	aucuns pour 2020-2021					
Feugarolles	Espace d'Albret	03/06/2021	126,50 €	126,50 €	63,25 €	63,25 €
	Cave de Buzet	22/09/2020	101,00 €	101,00 €	50,50 €	50,50 €
Mézin	aucuns pour 2020-2021			- €	- €	- €
Montagnac-sur-Auvignon	Nerac cinema	18/06/2021	105 €	- €	- €	- €
	Moirax	11/06/2021	190 €	190,00 €	95,00 €	95,00 €
Poudenas	Espace d'Albret	03/06/2021	279 €	279,00 €	139,50 €	139,50 €
Xaintrailles	Cap Cauderoue	22/06/2021	110 €	- €	- €	- €
	Espace d'Albret	03/06/2021	88 €	88,00 €	44,00 €	44,00 €
TOTAL						482,25 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI
Alain LORENZELLI